

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 03 2021
17h30 A JUJURIEUX- CENTRE CULTUREL

Etaient présents : Michel BELLANGEON, suppléant de Pierre BELY, excusé, Séverine PETIT, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Joseph CARTIGNY, Frédéric MONGHAL, Emeline SALLES, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Jean-Michel GIROUX, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Geneviève GOYFFON, Jean-Marc JEANDEMANGE, Mathieu ROMANIN, Xavier BENSSOUSSEN, Fabienne CHARMETANT, Wanda CANALE, Éric TEYSSIER, Béatrice DE VECCHI , Christian BATAILLY, David MUGNIER, Gérard PUPUNAT, suppléant de Jean-Michel BOULME, excusé, Daniel MARTIN-FERRER.

Etaient excusés :

Pierre BELY, Marc CHAVENT, Laure MARTIN, Léontina GARNIER, Sylvie EL KHOUTABI, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO.

Etaient absents : Denis VIAL, Gilles MAJORCZYK, Eliane CEYZERIAT.

Pouvoirs :

Marc CHAVENT ayant donné pouvoir à Séverine PETIT,
Laure MARTIN ayant donné pouvoir à Anne BOLLACHE,
Léontina GARNIER ayant donné pouvoir à Jean-Marc JEANDEMANGE,
Sylvie EL KHOUTABI ayant donné pouvoir à Mathieu ROMANIN,
Claudine CHAUDET-PHILIBERT ayant donné pouvoir à Christian BATAILLY,
Dominique GABASIO ayant donné pouvoir à Daniel MARTIN-FERRER.

Nombre de membres titulaires dont le conseil doit être composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37, présents 28, titulaires 26, suppléants 2, votants : 34 (33 pour les comptes administratifs) .

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE

Ordre du jour

1. Rappel des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.

2. Habitat-logement :

- Adoption des statuts de la Société Publique Locale de l'ALEC, approbation de l'entrée au capital et désignation de ses représentants élus,
- Présentation des rapports d'activités 2020 de l'ALEC 01 et de l'ADIL 01.

3. Environnement – déchets :

- Présentation du rapport d'activités 2019 d'ORGANOM.

4. Développement Touristique :

- Adoption des statuts et adhésion au Groupement d'Intérêt Public.

5. Développement économique – projet de territoire :

- Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,
- Projet Alimentaire de Territoire (PAT) ; candidature appel à projet.

6. Ressources humaines :

- Modification du tableau des emplois : création de postes « chef de projet » pour « Petites Villes de Demain » et « PAT ».

7. Institutions et vie politique :

- Election du président de séance pour le vote du CA du budget principal et des budgets annexes.

8. Finances :

- Approbation des comptes administratifs 2020 du budget général et des budgets annexes.
- Approbation des comptes de gestion 2020 du budget général et des budgets annexes,
- Affectation des résultats,
- Approbation du budget primitif 2021 du budget général et fixation des taux d'imposition,
- Détermination du produit attendu de la taxe GEMAPI,
- Approbation des budgets primitifs 2021 des budgets annexes,
- REOM Campings : fixation du montant 2021,
- Vote des subventions 2021.

9. Questions diverses.

CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) COMME STRUCTURE DE PORTAGE DU SPPEH

Pour mémoire, le conseil communautaire a délibéré le 10 décembre 2020 sur :

- le déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) ;
- la validation de principe pour la création d'une Société Publique Locale départementale issue de l'ALEC01, comme structure porteuse du SPPEH, ainsi que le principe de la participation de la communauté de communes à la SPL et le concours à sa mise en œuvre quand les modalités précises seront connues.

Il convient à présent de valider les statuts de la SPL (*jointes en annexe*), dont la date de création est prévue au 1^{er} juillet 2021.

L'entrée au capital sera de 24 000 euros par EPCI.

Il convient également de désigner un ou deux représentants élus :

- **un élu représentant permanent** qui sera convoqué à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Son rôle sera de désigner les administrateurs, d'approuver les comptes à la fin de chaque exercice, modifier les statuts si nécessaire, renouveler les administrateurs.
- **un élu mandataire** qui représentera votre collectivité au conseil d'administration de la société. Il n'y a qu'un seul élu qui peut être désigné mandataire, la notion d'élu titulaire et d'élu suppléant n'existe pas dans les statuts de la SPL. Cet élu peut être le même ou pas que l'élu « représentant permanent ». S'il est différent, l'élu mandataire ne sera pas convoqué aux assemblées générales. Le rôle de l'élu mandataire sera de désigner le président, nommer et révoquer le directeur général, définir les orientations stratégiques de l'entreprise pour répondre à l'objet social, contrôler l'action du directeur général, rendre des comptes aux actionnaires au moins une fois par an, convoquer l'assemblée générale des actionnaires et siéger au conseil d'administration.

Anne BOLLACHE est désignée représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires

Fabienne CHARMETANT est désignée comme mandataire représentant la communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon au conseil d'administration de la société.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

BILAN DES ACTIONS MENEES PAR L'ALEC01 SUR LA CCRAPC EN 2020

Dans le cadre de la convention signée avec l'ALEC01 pour l'année 2020 pour une mission de « conseils de 1^{er} niveau » des habitants en matière de rénovation énergétique, le bilan des actions menées est le suivant :

- 222 contacts (personnes renseignées) au lieu des 150 fixés comme objectif,
- 3 agences immobilières du territoire rencontrées,
- 4 artisans du territoire référencés dans la charte des artisans pour la rénovation de l'habitat.

➤ *Voir bilan annexé.*

➤ *Délibération du conseil communautaire actant de la présentation du rapport votée à l'unanimité*

BILAN DES ACTIONS MENEES PAR L'ADIL 01 SUR LA CCRAPC EN 2020

En 2020, les juristes de l'ADIL ont assuré 13 553 consultations juridiques dont 262 au profit des administrés de la communauté de communes RAPC.

Dans le tableau récapitulatif ci-annexé se trouvent des informations relatives aux :

- Types de conseils (tel/rdv/emails/etc.)
En 2020, les mesures sanitaires n'ont pas permis de recevoir physiquement le public une grande partie de l'année, mais cela a été compensé par une augmentation du nombre de conseils par téléphone ou mails / visio (en 2020-13 553 conseils à l'échelle du département / 2019- 13 478).
- Statut des demandeurs,
- À leur tranche d'âge,
- Principales questions posées en lien avec le logement
- Avec un petit focus sur les questions en lien avec les impayés de loyer et la lutte contre l'habitat indigne.

➤ *Voir bilan annexé.*

➤ *Délibération du conseil communautaire actant de la présentation du rapport votée à l'unanimité*

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 ORGANOM

- Voir rapport et synthèse annexés.

Frédéric MONGHAL présente rapidement le rapport d'activités et la problématique de la gestion des déchets sur notre département. Il aborde également la question du tri et des sacs jaunes. En effet, dans le cadre du nouveau marché de ramassage des OM et des sacs jaunes, il a été décidé d'uniformiser le ramassage en porte-à-porte des sacs jaunes. A partir de janvier 2022, nous passerons en extension de tri (par la loi). Si le dépôt des sacs jaunes posait problème, il serait possible d'étudier la mise en place de bacs centralisés, ce sera à voir au cas par cas.

Les bacs qui restent trop longtemps au même endroit sur les places de village, ce n'est pas très joli. L'extension des consignes de tri aurait pu être développée dès le mois de juillet mais cela changeait beaucoup les tarifs pour la communauté de communes et il nous faudra communiquer au préalable.

- *Délibération du conseil communautaire actant de la présentation du rapport votée à l'unanimité*

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Le Département de l'Ain a donné son accord pour devenir propriétaire des bâtiments des soieries BONNET, aussi avec la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon il a été décidé de constituer une structure commune pour porter le fonctionnement de ces soieries qui étaient gérées à la fois par une équipe départementale et l'équipe de l'office de tourisme.

De fil en aiguille, il est apparu évident de constituer un groupement d'intérêt public (GIP) à l'échelle du territoire de la communauté de communes, en associant toutes les parties prenantes (cuivrieres, soieries, île Chambod, office de tourisme, prestataires privés)

Nous vous proposons donc cette convention constitutive entre :

Le Département 01, la communauté de communes, le Syndicat mixte pour l'équipement et l'aménagement de l'île Chambod et Aintourisme en tant que membres fondateurs.

Ce groupement d'intérêt public aura pour objet d'exercer les missions et attributions suivantes :

- Concevoir le positionnement marketing des trois sites départementaux (Soieries Bonnet, Cuivrierie de Cerdon, Île Chambod-Merpuis) en cohérence avec la stratégie

touristique et les enjeux culturels du territoire, et définir les stratégies de promotion et de communication en lien avec la commission tourisme de la Communauté de communes.

- Mettre en œuvre l'exploitation des sites dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Département et le Syndicat mixte pour la mise en tourisme et le développement des sites culturels (Soieries Bonnet et Cuivrierie de Cerdon).

- S'assurer de la bonne conservation des collections, des machines et des bâtiments des sites culturels.

- Mettre en œuvre le développement du tourisme de loisirs et de pleine nature (à partir et autour de l'Île Chambod-Merpuis).

- Mettre en œuvre la promotion et la communication touristique du territoire, dans le cadre des orientations stratégiques définies par la Communauté de communes et sa commission tourisme. Pour l'année 2021, ces orientations sont précisées dans les fiches jointes en annexe.

- Développer l'offre touristique en collaboration avec tous les acteurs du territoire, animer la mise en réseaux des acteurs touristiques du territoire, créer et mettre en œuvre des animations territoriales et des visites guidées sur l'ensemble du territoire.

- Suivre et mettre à jour l'observatoire touristique du territoire.

- Piloter, adapter et développer l'exploitation des sites en tenant compte des évolutions des attentes des clientèles, des moyens disponibles et des mutualisations pertinentes ainsi que des spécificités de chaque site.

- Mettre en place et coordonner un fonctionnement mutualisé des Soieries Bonnet et de la Cuivrierie de Cerdon.

- Développer et mettre en œuvre les partenariats opérationnels et/ou financiers, et notamment rechercher des financements extérieurs.

- Animer un espace de dialogue et de concertation entre les membres.

- Rechercher et établir des partenariats avec d'autres sites touristiques proches (Grottes de Cerdon, Ambronay...).

- Proposer aux membres des actions qui contribuent aux objectifs ci-dessus.

Une directrice a d'ores et déjà été recrutée et travaille activement sur les actions et la promotion 2021.

Ce sujet n'est pas nouveau puisque Damien ABAD est venu en parler en conseil communautaire ainsi qu'Anne Sophie SECONDI, la nouvelle directrice également. Ce n'est pas un transfert de compétence mais un partage. D'ailleurs, il y a une réunion du groupe tourisme piloté par Christian BATAILLY prévue le 18 mars prochain.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il permet de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

Si la communauté de communes travaille aux côtés des communes, elles sont plus à même de piloter des projets qui leur sont propres pour répondre à leur problématique.

Nous comptons beaucoup sur ce dispositif pour renforcer la centralité de ces communes et tirer ainsi vers le haut l'ensemble de la communauté de communes pour les habitants du territoire, pour que ce territoire ne devienne pas un jour une zone-dortoir pour les grandes villes voisines.

L'objectif des élus de la communauté de communes est de vivre et de travailler sur le territoire, et d'aménager l'espace pour et avec les habitants.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de région/de département de l'AIN, le 11 DECEMBRE 2020.

La présente convention a pour objet :

- D'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.
- Elle engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.
- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention. Un chef de projet sera recruté, financé à hauteur de 75% par l'Etat, le solde réparti entre la communauté de communes et les deux communes, afin d'élaborer le projet de territoire des communes.

Il est intéressant de voir comment ces petites villes qui ont un rôle de centralité vont pouvoir rayonner pour l'ensemble des communes sur la communauté de communes. C'est une opportunité vraiment intéressante pour les 2 communes comme pour la communauté de communes

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE-CANDIDATURE APPEL A PROJET

Qu'est-ce qu'un PAT ?

Face à la vulnérabilité croissante des systèmes alimentaires, de plus en plus de collectivités locales travaillent à la relocalisation de l'alimentation à l'échelle de leur territoire.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont encadrés par une politique nationale incitative (La Loi d'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014) qui a été relancée avec de nouveaux fonds dans le cadre du Plan de Relance.

« De la fourche à la fourchette »

Un PAT est un projet élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondant à l'objectif de développer et de structurer l'économie agricole et alimentaire locale, de la production à la consommation, et ainsi de favoriser le maintien et le partage de la valeur économique sur le territoire.

De plus, il prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire et favorise leur synergie :

- Fonction Economique : structurer les filières locales, rapprocher l'offre et la demande, maintenir la valeur ajoutée sur le territoire, contribuer à l'installation des agriculteurs et préserver le foncier agricole,
- Fonction Environnementale : Favoriser la consommation de produits locaux et de qualité, participer au développement du mode de production agroécologique,
- Fonction sociale et santé : Education alimentaire, accessibilité sociale et patrimoine gastronomique.

Les étapes de la labélisation

- Appel à projet PAT Emergent (1^{er} mars-15 avril) : accompagnement financier à l'élaboration : état des lieux partagé + co-construction de la stratégie + formalisation d'un programme d'actions (portées par la collectivité et des acteurs privés)
- Demande de labélisation au Ministère de l'agriculture
- Appel à projets pour la mise en œuvre opérationnelle du PAT : co-financement des projets de la collectivité et des porteurs de projets privés grâce à la labélisation.

Les axes de travail potentiels à travailler et développer :

- Accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs (maraichage, légumineuses...),
- Favoriser l'approvisionnement local des restaurations collectives du territoire,
- Création d'un laboratoire de transformation mutualisé
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Favoriser les liens interdisciplinaires et intergénérationnels comme levier éducatif pour une alimentation plus saine et plus durable (ateliers cuisine avec une nutritionniste, jardins collectifs...),

Un chef de projet sera recruté à compter du 1^{er} avril par la communauté de communes, son poste sera financé à la date de dépôt de l'appel à projet. C'est une enveloppe financière forfaitaire pour l'accompagnement à l'élaboration du PAT.

Ce projet est né de la rencontre avec le nouveau directeur de la DDT lorsqu'il est venu rencontrer le président en décembre. Dans l'échange, il a suggéré que la collectivité réponde à l'appel à projet du PAT (projet alimentaire de territoire). C'est un axe fort du projet de territoire.

- *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité autorisant le Président à répondre à l'appel à projet.*

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS- CREATION DE POSTES CHEFS DE PROJET

- *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Il est rappelé que le Président ne peut prendre part au vote des comptes administratifs et qu'il convient donc d'élire un président de séance.
Béatrice DE VECCHI est désignée présidente de séance.

- *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

CA 2020 ET BP 2021

Cf. Powerpoint ci-joint.

Le budget devient de plus en plus serré mais les recettes baissent alors que les dépenses ne baissent pas et que l'état est en train d'étrangler les collectivités alors qu'elles sont le dernier lien avec la société qui se disloque.

Une présentation des chiffres détaillée est faite par service, puis du fonctionnement par chapitre. Thierry DUPUIS propose de consolider nos fonds propres afin de sécuriser la trésorerie. Il y a toujours un décalage entre la rentrée des recettes et les dépenses. Le président remercie Marylène BLACHE pour sa compétence dans la gestion du budget.

Le président est sorti pour le vote du compte administratif.

➤ *Délibérations du conseil communautaire votées à l'unanimité*

TAXE GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT 2021

Mr le Président rappelle la délibération n°2018-069 du 6 septembre 2018 par laquelle a été instaurée la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La taxe GEMAPI a été instituée pour financer les dépenses relevant de la compétence GEMAPI déléguée au SR3A.

Considérant que 90% des activités du syndicat relèvent stricto sensu de la compétence GEMAPI, et que la contribution au SR3A s'élève pour 2021 à 99 430.40€,

La somme appelée au niveau de la taxe GEMAPI pour la CCRAPC s'élève à 89 487€ (90% de la contribution) soit environ 5.76€ par habitant DGF (population 2020).

Pour info produit 2020 = 89 100€

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

REOM CAMPING – FIXATION DU MONTANT 2021

Le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2012 par laquelle a été approuvée la méthode de calcul de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Le mode de calcul est le suivant :

$$\text{REOM Année N} = \text{CA Déchets N-1/hab/jour} \times \text{Nb nuitées N-1}$$

Pour 2021 la REOM sera la suivante :

CALCUL REOM CAMPING

	2018		2019		2020	
CA Environnement (DF)	1 508 159		1 627 781		1 699 771	
Population	14 632		14 792		14 887	
CA Env / Nb hab / 365 j.	0,282	0,28	0,301	0,30	0,313	0,31
	Nb nuitées 2018	REOM 2019	Nb nuitées 2019	REOM 2020	Nb nuitées 2020	REOM 2021
Camping de la Vallée de l'Ain - PONCIN	5 771	1 616	4 902	1 471	4 983	1 545
Camping de l'Oiselon - PONT D'AIN	18 612	5 211	18 033	5 410	11 373	3 526
Camping L'Escapade - PRIAY	6 941	1 943	7 762	2 329	5 554	1 722
TOTAL	31 324	8 770	30 697	9 210	21 910	6 793

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS

Il est proposé de reconduire les taux actuels soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,34%,
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%,
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,08%.

Pour info taux Taxe d'Habitation : 6.72%

Pour un produit fiscal attendu à bases constantes de :

- Pour la TH et TF : 1 383 724€
- Pour la CFE : 1 549 725€

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

FIXATION DU TAUX DE LA TEOM

La zone 2 bénéficiant à compter de 2021 du même service que la zone 1, doit en principe être soumise au même taux que celle-ci. Il est proposé que ce rattrapage se réalise en deux temps, une première augmentation cette année de 7.06% à 8.85%, avant d'appliquer un taux unique en 2022.

Il est proposé de voter les taux ci-dessous :

- Zone 1 : 10.65%
- Zone 2 : 8.85%

Pour un produit fiscal attendu à bases constantes de :

- Zone 1 : 1 227 742€
- Zone 2 : 286 276€

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes dont les crédits ont été prévus au budget 2021.

Imputation 6574	Montant de la subvention
Collège Roger Vaillant	5 000 euros
Collège Louise de Savoie	5 000 euros
Ecole de musique 3 Rivières	9 850 euros
ADIL	1 500 euros
GDS Lutte contre le frelon asiatique	840 euros
SR3A	800 euros
Les Vieux Clous	1 500 euros
De ferme en ferme	500 euros
Proposition BP	24 990 euros

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

Le Président,
Thierry DUPUIS

